

Klimabonus photovoltaïque et batterie

Étapes et conditions

Les aides pour une installation photovoltaïque installée sur la toiture, la façade, intégrée dans l'enveloppe d'un bâtiment ou d'une construction située sur le même terrain, et opérée en mode autoconsommation avec renonciation au tarif d'injection garanti.

L'aide est calculée en fonction de la puissance (kWc) de l'installation photovoltaïque et, le cas échéant, en fonction de la capacité de la batterie (kWh).

Conditions Klimabonus :

- Aide PV ou PV + batterie : offre signée au plus tard le 31/12/2029.
- Aide batterie seule : date de la facture entre le 05/01/2026 et le 31/12/2029.
- Demande de l'aide au plus tard le 31/12/2031.
- Tout droit à l'aide financière se prescrit par 4 ans à compter du 31/12 de l'année civile à laquelle se rapporte la facture en question.
- Batterie seulement éligible dans un immeuble collectif si min. 1,5 kWc par unité privative.
- Batterie additionnelle seulement éligible au plus tôt 5 ans après la date de la facture de la dernière batterie.
- PV : min. 2 kWc
Batterie : min. 2 kWh.

